



AVIS PUBLIC

AUX CONTIBUABLES DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le Maire de la Ville de Coteau-du-Lac a fait lecture à la séance ordinaire du conseil du 12 septembre 2017, d'une lettre datée du 25 juillet 2017, reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative sur la gestion administrative de la Ville de Coteau-du-Lac.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau à l'hôtel de ville au 342, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac ou sur le site internet www.coteau-du-lac.com.

DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, ce 15 septembre 2017.

Le directeur général et greffier,

(s) Luc Laberge
Luc Laberge, M.A.P.



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Laberge, directeur général et greffier, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. Publié par son insertion dans le journal « Première Édition », édition du 16 septembre 2017;
2. Affiché au bureau de la municipalité le 15 septembre 2017.

Le directeur général et greffier,

(s) Luc Laberge
Luc Laberge, M.A.P.